

Avec l'association
« Les Amis du Toukoul »



Parrainez un enfant d'Ethiopie



A ces adolescents, issus de l'orphelinat du Toukoul d'Addis Abeba en Ethiopie et qui ne connaissent depuis des années que la vie en collectivité, nous vous proposons d'offrir, grâce au parrainage, une vie en famille d'accueil, une formation et des soins auxquels chacun a droit. Parce qu'il n'y a pas de fatalité, agissons ensemble pour leur offrir un avenir décent !

Les Amis du Toukoul - 927 rue d'Armentières - 59280 BOIS-GRENIER - www.lesamisdutoukoul.org

Oui, je souhaite parrainer un enfant

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse e-mail :

Je choisis mon type de versement :

Prélèvement automatique : 25 €/mois

(joindre un RIB et l'autorisation de prélèvement complétée)

Chèque annuel : 300 € (à joindre au coupon)

Après déduction fiscale, le parrainage me coûte 102 €/an, soit 8,50 €/mois

Non, je ne souhaite pas parrainer pour le moment mais

Je décide de faire un don de € par chèque (à joindre au coupon)

Coupon à renvoyer à cette adresse :

Véronique VERHAEGHE, Trésorière des Amis du Toukoul
41 rue du Général Anthoine - 59122 Rexpoede

1 - A quoi va servir mon parrainage ?

- ♥ A rémunérer la famille d'accueil dont le rôle est d'éduquer, loger et nourrir mon filleul.
- ♥ A leur fournir le mobilier nécessaire pour le jeune, comme un lit, une table...
- ♥ A régler la scolarité et les frais qui lui sont liés, à savoir le transport scolaire et l'uniforme.
- ♥ A payer les soins médicaux.

2 - Quel suivi pour ces adolescents ?

- ♥ Des visites plusieurs fois au domicile de la famille d'accueil par un travailleur social accompagné d'une infirmière qui vérifient alors les conditions dans lesquelles évoluent les enfants.
- ♥ Une synthèse du suivi avec une photographie de mon filleul me sera envoyée une fois par an.

3 - Qui peut parrainer ?

- ♥ Je peux parrainer un enfant à titre individuel ou encore m'associer à d'autres personnes (dans ce dernier cas, le règlement et le justificatif fiscal seront au nom d'une seule personne).

4 - Puis-je choisir l'adolescent que je parraine ?

- ♥ Non, par souci d'éthique, le choix est fait par l'association.

5 - Pour quelle durée suis-je engagé ?

- ♥ Il est préférable, afin de maintenir une cohérence du projet, de m'engager au minimum pour un an.

6 - Comment puis-je régler ?

- ♥ Par un prélèvement mensuel de 25 € ou par un chèque annuel de 300 €.
- ♥ Une fois par an je recevrai un reçu fiscal ouvrant droit à une déduction d'impôt de 66% soit 198 € pour un versement de 300 €.
- ♥ Tout don supplémentaire, aux mêmes conditions fiscales, est toujours envisageable.

7 - Quel lien pourrais-je établir avec mon filleul ?

- ♥ Il n'est pas souhaitable d'établir de lien direct avec mon filleul (courrier, cadeau ...) afin de ne pas créer de différences pouvant engendrer à l'intérieur de sa famille d'accueil, envie ou jalousie.
- ♥ Mais si je le souhaite, je pourrai visiter les structures d'accueil en Ethiopie.



www.lesamisdutoukoul.org

Association régie par la loi 1901

Siège social : 927 rue d'Armentières 59280 BOIS-GRENIER

Contact : presidentADT@lesamisdutoukoul.org

Parrainage : Florence BOUCAU

tel : 03 59 11 62 83 - Email : parrainageADT@lesamisdutoukoul.org